



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 août 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

Point 19 c) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable : Stratégie internationale de prévention des catastrophes

## Mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport offre une vue d'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, en application de la résolution 65/157 de l'Assemblée générale. Les risques de catastrophe s'accumulent plus rapidement que l'économie ne croît, freinant le développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes a montré que les principes du Cadre d'action ont servi de fil conducteur pour développer les capacités d'adaptation. Toutefois, il convient de renforcer davantage certains aspects fondamentaux des systèmes de gestion des risques et les mécanismes de prise de décisions aux niveaux national, infranational et international, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des pertes dues aux catastrophes et la modélisation intégrée des risques, en vue de permettre un développement rationnel et une planification judicieuse des investissements.

La troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, tenue en mai 2011, a rassemblé le plus vaste échantillon jamais réuni de dirigeants et d'experts de tous horizons œuvrant dans le domaine du développement des capacités d'adaptation. Les débats ont permis de mettre en évidence des lignes directrices à suivre pour continuer d'appliquer le Cadre d'action de Hyogo. L'extrême urgence d'un accroissement de l'investissement en faveur de la réduction des risques a été soulignée. Le Gouvernement japonais a proposé d'accueillir la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles en 2015.

\* A/66/150.



---

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Évolution tendancielle des catastrophes et des risques de catastrophe .....	3
II. Mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo : difficultés et possibilités.....	4
III. Coordination et pilotage par le système Stratégie.....	7
A. Renforcer la coordination aux niveaux mondial, régional et national .....	7
B. Pour des villes, des écoles et des hôpitaux plus sûrs .....	11
C. Accroître l'investissement en faveur de la prévention des risques .....	12
IV. Conclusions et recommandations.....	14
Annexe	
Informations précises sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.....	17

## I. Évolution tendancielle des catastrophes et des risques de catastrophe

1. Qu'elles soient de vaste ou de faible ampleur, qu'il s'agisse des inondations de juillet 2010 au Pakistan ou de celles qui touchent des pays comme le Bénin ou le Brésil, il apparaît une fois encore que la question des catastrophes naturelles est étroitement liée à celle de la pauvreté, comme le montre le bilan mondial 2011 concernant la réduction des risques de catastrophe, intitulé « Revealing Risk, Redefining Development »<sup>1</sup>. Les exemples des inondations australiennes, du séisme de Christchurch (Nouvelle-Zélande), ou encore du séisme, du tsunami et des catastrophes nucléaires qui ont ravagé le nord-est du Japon rappellent cruellement que les pays développés et leurs économies sont eux aussi exposés, et les villes menacées. Des centaines de catastrophes de faible ampleur, conjuguées à la variabilité du climat, ont causé d'importants dégâts dans de nombreux pays, faisant ressortir combien les risques sont liés au manque de rationalité des pratiques de développement et à la vulnérabilité croissante de l'économie et des populations.

2. L'augmentation du coût financier, social et politique des catastrophes ne fait aucun doute. Si les risques de mortalité associés aux catastrophes dues aux conditions climatiques sont partout en baisse, les pertes économiques correspondantes continuent d'augmenter dans toutes les régions. D'après le rapport mondial d'évaluation 2011, depuis 1990, les risques de mortalité liés aux cyclones tropicaux ont baissé de 50 % en Asie de l'Est et dans le Pacifique. Pour ce qui est des séismes et tsunamis, les risques de mortalité et de pertes économiques sont en hausse au niveau mondial. Pendant la période considérée, 347 catastrophes résultant de risques naturels ont touché plus de 255 millions de personnes, causant la mort de plus de 106 000 personnes et un préjudice financier de 304 milliards de dollars<sup>2</sup>.

3. Le risque de pertes économiques augmente plus vite dans les pays à revenu élevé où, depuis 1980, les pertes économiques liées aux cyclones tropicaux ont augmenté de 262 %, contre 155 % dans les pays à faible revenu. En 2010, le risque de pertes économiques liées aux inondations dans les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) était environ 170 % supérieur à celui de 1990, croissant plus vite que le produit intérieur brut (PIB). Le risque économique lié aux inondations et aux cyclones tropicaux connaît en effet un rythme de croissance plus soutenu que le PIB par habitant de nombreux pays, ce qui veut dire que le risque de perte de revenu suite à une catastrophe augmente plus rapidement que la création de richesses. Les pays à faible revenu sont moins armés pour absorber les pertes économiques dues aux catastrophes et pour s'en relever. Généralement, les pays de taille économique plus importante sont mieux en mesure d'absorber les pertes que les plus petits – tels que les petits États insulaires en développement – du fait de leur plus grande diversité géographique et économique.

4. La sécheresse est la catastrophe naturelle qui résulte le plus souvent de mauvais choix en matière de politique sociale et économique, et de l'instabilité causée par les conflits. Elle demeure un risque caché, mal compris, malgré ses incidences sur la santé humaine, les moyens de subsistance et de nombreux secteurs

<sup>1</sup> Le bilan mondial 2011 est le fruit de la collaboration des partenaires du système de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Voir [www.preventionweb.net/gar](http://www.preventionweb.net/gar).

<sup>2</sup> Base internationale de données sur les catastrophes OFDA/CRED.

de l'économie. La sécheresse est source d'inquiétude et d'insécurité pour les populations rurales et les pasteurs. Les données nationales et internationales sur les catastrophes ne permettent guère de bien mesurer l'ampleur des incidences de la sécheresse. Par exemple, seulement quatre décès liés à ce phénomène ont été signalés dans le monde entre juillet 2010 et juin 2011, alors que 32 482 102 personnes auraient été touchées par ce fléau – plus que par tout autre risque naturel<sup>2</sup>. Il est essentiel de renforcer les systèmes intégrés de gestion des risques aux niveaux local et national et d'enregistrer systématiquement les effets de la sécheresse si l'on veut en réduire la menace, améliorer les mécanismes d'alerte rapide, et éviter que les conséquences de la sécheresse ne finissent par donner lieu à des crises de sécurité alimentaire.

5. Entre 1970 et 2010, la population mondiale a augmenté de 87 %, contre 114 % dans les bassins fluviaux inondables et 195 % sur les littoraux sujets à des cyclones. Les actifs économiques et productifs s'accumulent donc dans les zones les plus exposées aux risques, en particulier dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Pour inverser ces tendances, les projets de développement et les choix d'investissement doivent reposer sur de solides informations sur les risques et s'inscrire dans un cadre appliqué de réduction des risques de catastrophe.

6. Les risques naturels, comme l'illustre l'exemple du grand séisme et tsunami qui a frappé l'est du Japon, peuvent avoir des répercussions successives et entraîner des dommages collatéraux aux effets dévastateurs – non seulement au niveau des installations nucléaires, mais aussi des infrastructures complexes que sont les barrages hydroélectriques, les usines, les ponts et les autoroutes. Ces considérations doivent inciter à penser et planifier de façon intégrée et clairvoyante les normes de conception ainsi que les mécanismes de préparation, d'alerte rapide et d'intervention en cas de catastrophe.

## **II. Mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo : difficultés et possibilités**

7. L'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes<sup>3</sup>, « l'observatoire CAH »<sup>4</sup>, le bilan mondial 2011, les plates-formes mondiale et régionales et les processus consultatifs y afférents ont fait ressortir les principales difficultés, possibilités et priorités en matière de réduction de l'exposition et de la vulnérabilité au risque. La volonté politique de gérer les risques de catastrophe aux niveaux mondial, national et local ainsi que dans les secteurs public et privé devient de plus en plus forte. Il importe à présent de canaliser cette détermination en donnant des indications plus claires sur la façon de procéder, en prenant des décisions fondées sur des données factuelles, en éclairant l'opinion publique et en renforçant la coopération entre les différents secteurs économiques et aux échelons mondial, national et local.

8. Conformément à la résolution 64/200 de l'Assemblée générale, le secrétariat de la Stratégie a facilité l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo en

<sup>3</sup> A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2. Voir [www.preventionweb.net/english/hyogo/hfa-mtr/](http://www.preventionweb.net/english/hyogo/hfa-mtr/).

<sup>4</sup> [www.preventionweb.net/english/hyogo/hfa-monitoring/](http://www.preventionweb.net/english/hyogo/hfa-monitoring/).

faisant participer les différentes parties prenantes aux niveaux international, régional et national.

9. L'examen à mi-parcours a montré que ces cinq dernières années, le Cadre d'action de Hyogo avait beaucoup contribué à susciter, aux niveaux international et national, une dynamique politique et l'adoption de mesures en vue de réduire les risques de catastrophe et que les principes du Cadre d'action avaient largement été adoptés. L'examen a aussi fait ressortir les principaux domaines où les efforts et la coopération méritaient d'être renforcés.

10. L'examen a confirmé que pour réduire les risques de catastrophe, ainsi que l'exposition et la vulnérabilité à ces risques, il fallait en premier lieu adopter des politiques de développement et d'investissement rationnelles. Si certains exemples sont encourageants, il reste encore dans bien des cas à intégrer pleinement la gestion des risques à la planification du développement, du fait notamment de l'engagement limité des communautés et des autorités locales et de l'approche centralisée adoptée pour définir les priorités nationales.

11. La gestion des risques de catastrophe et de leurs conséquences exige une solide coopération entre les secteurs et les pays, y compris au niveau local. Si des progrès ont été enregistrés dans certains secteurs, les résultats escomptés ne sauraient être atteints si les systèmes ne sont pas suffisamment intégrés. D'importantes connaissances ont été acquises mais elles ne sont pas pleinement exploitées. Les secteurs public et privé ont mis en place des pratiques intéressantes et ont tiré des enseignements importants desquels il convient de s'inspirer. Il est donc essentiel d'évaluer les systèmes actuels de gestion des risques de catastrophe ainsi que leurs interfaces aux niveaux national et international. À cet égard, les « programmes nationaux de réduction des risques de catastrophe » multipartenaires constituent un modèle important et une éventuelle source d'inspiration pour éclairer la prise de décisions et sensibiliser le public. Néanmoins, le potentiel de ces programmes n'a pas encore été pleinement exploité et il faut encore déterminer comment les utiliser au mieux pour appuyer le processus décisionnel national et la coopération internationale.

12. Si l'on veut parvenir à gérer efficacement les risques de catastrophe, il faut renforcer les systèmes de comptabilisation. L'adoption d'une législation pertinente par de nombreux pays a été une avancée importante, mais cette législation ne peut pas encore être appliquée efficacement parce que les pertes dues aux catastrophes ne sont pas bien enregistrées, et qu'il n'existe ni de normes, ni de points de référence, ni d'indicateurs cibles clairement définis pour encadrer et mesurer les progrès. Il est donc essentiel d'élaborer de tels outils en se fondant sur les connaissances et expériences des différents secteurs. Des outils analytiques communs permettant de déterminer et de comprendre les causes des catastrophes seraient utiles pour éclairer l'investissement et la planification en faveur du développement, ainsi que pour se préparer à de futures catastrophes. Si le risque est local par nature, la réduction des risques passe par la coopération nationale et mondiale.

13. Il a été montré que pour gérer efficacement les risques de catastrophe, il fallait qu'une autorité générale supérieure soit chargée, au niveau le plus élevé de la hiérarchie gouvernementale, d'élaborer les politiques, de diriger les procédures gouvernementales centralisées et d'allouer les budgets nécessaires à la réduction des risques de catastrophe sous tous ses aspects, en rendant des comptes à cet égard. Le bilan mondial 2011 a conclu qu'au niveau du gouvernement central, la

responsabilité de la gestion des risques de catastrophe doit être confiée à un ministère ou à un département qui soit doté de pouvoirs en matière de contrôle de la planification et dans le domaine budgétaire et qui puisse imprimer une autorité politique et une orientation cohérente dans tous les secteurs. La délégation progressive des pouvoirs aux autorités locales doit s'accompagner d'une décentralisation des capacités et des ressources. La gestion des risques de catastrophe ne sera efficace que si elle est menée en partenariat avec les ménages et les collectivités exposées aux catastrophes et leurs organisations. De tels partenariats sont indispensables pour assurer la rentabilité, la durabilité, l'esprit citoyen et la cohésion sociale. On en trouve de plus en plus d'exemples mais, dans de nombreux pays, ils supposent un changement de mode d'administration publique. Le défi à relever n'est pas de faire participer les communautés, mais d'amener les gouvernements à participer à la planification et à la mise en œuvre de la gestion communautaire et locale des risques de catastrophe.

14. Si un certain nombre de mécanismes de production et d'échange d'informations sont en place, la réduction des risques de catastrophe continue de répondre à des normes très diverses, qui ne sont pas intégrées ou ne prennent pas en compte la gestion de catastrophes multiples survenant simultanément ou successivement. Il est nécessaire d'adopter, pour la préparation préalable aux catastrophes, une approche multirisques qui tienne compte des catastrophes technologiques comme effets secondaires des catastrophes naturelles.

15. L'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo a fait ressortir que le financement des stratégies de réduction des risques était encore très insuffisant et qu'il fallait fournir davantage d'efforts pour assurer le suivi des investissements, assortir de conditions favorables les investissements en faveur du développement et appuyer l'action menée au niveau local. Le secrétariat de la Stratégie a donc invité un certain nombre de pays et d'organisations à élaborer des modèles et des lignes directrices.

16. D'après le bilan mondial 2011, la plupart des pays ne comptabilisent pas systématiquement les pertes de biens publics résultant de catastrophes. Ces pertes non comptabilisées sont souvent absorbées par les tranches de la population à faible revenu, augmentant ainsi la pauvreté et freinant les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, la valeur monétaire de ces pertes représente une proportion importante du PIB ou des budgets nationaux. La plupart des pays ne savent pas quantifier la part de leur investissement dans la réduction des risques de catastrophe, mais lorsqu'ils y parviennent, cette part est rarement adaptée à l'ampleur des pertes. À moins de mesurer le coût de celles-ci, il est peu probable qu'un pays puisse justifier l'augmentation de l'investissement en faveur de la réduction des risques de catastrophe dans le budget national. Le bilan mondial 2011 conclut en outre que l'amélioration, dans un souci de prévention des risques, de la planification de l'utilisation des terres et de la construction présente un rapport coûts-bénéfices de 4 ou plus, alors que le fait de prendre a posteriori des mesures correctives de réinstallation ou de rééquipement est tout juste rentable. Étant donné que l'investissement public représente généralement 3 à 15 % du PIB, la prise en compte de composantes de réduction des risques de catastrophe dans la planification de l'investissement public est une décision stratégique qui pourrait entraîner une réduction importante des risques à moyen terme. Certains pays, tels que le Costa Rica et le Pérou, ont déjà intégré de tels critères dans l'évaluation de l'investissement public. Les investissements les plus rentables sont ceux qui ciblent

les bâtiments publics et les installations essentielles les plus vulnérables. Les instruments de protection sociale existants peuvent être adaptés pour pouvoir s'appliquer à des millions de personnes, à un coût supplémentaire relativement faible. Par exemple, au Chili, les ménages touchés par le séisme et le tsunami de 2010 peuvent désormais bénéficier eux aussi de certains versements au titre des programmes d'aide sociale.

17. Les informations sur les risques de catastrophe sont indispensables à la prise de décisions en matière d'investissement et à la formation de l'opinion publique. L'accès à l'information concernant les risques naturels et les moyens de les réduire permet d'atténuer les vulnérabilités. Immédiatement après une catastrophe, ces informations sont essentielles pour permettre d'apporter une réponse efficace et d'orienter les actions immédiates des équipes de secours et d'intervention, des autorités nationales et locales et des citoyens. L'adoption de critères pour définir les niveaux de risques et le coût des mesures que les organisations, communautés et gouvernements sont disposés à prendre pour atténuer les effets de phénomènes extrêmes est une question complexe à laquelle il faut réfléchir avec soin et de façon collective.

18. En décembre 2010, à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Cancún, les Parties ont insisté sur l'importance de renforcer, en tant que de besoin, les stratégies de réduction des risques de catastrophe liés aux changements climatiques, conformément au Cadre d'action de Hyogo. L'attention accordée à la question de la réduction des risques dans le Cadre de l'adaptation de Cancún témoigne d'une forte volonté nationale, et les mécanismes en place de formulation et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation représentent un important moyen de transposer à plus grande échelle les stratégies de réduction des risques de catastrophe en faisant intervenir les différents secteurs et partenaires.

### **III. Coordination et pilotage par le système Stratégie**

19. Pour réduire efficacement les risques de catastrophe, il faut des partenariats innovants et intersectoriels, notamment au niveau local et entre des entités publiques et privées. Les mécanismes existants aux niveaux mondial, régional et national se sont révélés décisifs pour ce qui est de donner l'impulsion politique et d'offrir un cadre pour la réduction des risques de catastrophe. Il convient de renforcer ces mécanismes et de faire en sorte qu'ils soient interdépendants et ouverts aux diverses parties prenantes de façon à relever les défis nouveaux relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe.

#### **A. Renforcer la coordination aux niveaux mondial, régional et national**

##### **Au niveau mondial**

20. La troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe s'est tenue à Genève du 8 au 13 mai 2011. Elle a rassemblé plus de 2 600 délégués représentant 163 États, 25 organisations intergouvernementales, 65 organisations non gouvernementales, la Fédération internationale des sociétés de

la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des autorités locales, des parlementaires, le secteur privé, les universités, la société civile et les organisations internationales. La troisième session était présidée par la Vice-Secrétaire générale, compte tenu du fait que la réduction des risques de catastrophe est au cœur des activités de l'ONU et de ses partenaires dans les domaines du développement, de l'environnement et de l'humanitaire.

21. La troisième session a confirmé la place du Dispositif mondial et de son processus préparatoire participatif en tant que principale instance au niveau mondial où se définissent les lignes d'action, où se développent la coordination et les partenariats et où se nourrit le métissage intersectoriel favorisant l'échange de bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe. La préparation de la troisième session a bénéficié de contributions cruciales de la part du Groupe d'appui de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes basé à Genève, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du Réseau mondial d'organisations de la société civile, des partenaires et des autorités locales participant à la campagne « Pour des villes résilientes », du Groupe consultatif du secteur privé et des organisations régionales, ainsi que des organismes des Nations Unies et de la Banque mondiale.

22. Outre les déclarations d'engagement de la part des États Membres, les maires ont exprimé leur propre engagement en faveur des 10 conditions essentielles pour rendre les villes plus résilientes; les participants représentant le secteur privé se sont accordés sur cinq conditions essentielles pour la continuité des affaires; un groupe de jeunes s'est formé pour présenter une charte en cinq points sur les enfants et la réduction des risques de catastrophe; et, dans une déclaration commune, des organisations internationales spécialisées dans la santé se sont prononcées pour le renforcement du personnel de santé local, qu'elles jugent indispensable pour les efforts de réduction des risques, et ont appelé les États et les partenaires à investir dans le renforcement des capacités. Les organisations régionales ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre les stratégies régionales approuvées aux réunions ministérielles à l'échelle mondiale.

23. Le Cadre d'action de Hyogo couvre la période 2005-2015. Dans les débats de la troisième session, on a souligné qu'il importait de veiller à poursuivre la mise en œuvre du Cadre, alors même que la réflexion sur le cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015 s'engage, animée par le secrétariat de la Stratégie agissant comme coordonnateur des activités dans ce domaine au sein du système des Nations Unies. C'est dans ce contexte qu'au cours de la troisième session, le Gouvernement japonais a proposé d'accueillir la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe en 2015, au moment où expirera le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015.

24. Partie intégrante de la troisième session de la Stratégie mondiale, la première Conférence mondiale sur la reconstruction, organisée par le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, la Banque mondiale et le secrétariat de la Stratégie, a reconnu les difficultés rencontrées dans la coordination et le financement des activités de relèvement et de reconstruction après une catastrophe. Les débats ont porté essentiellement sur les moyens de mettre en place un cadre de relèvement opérant, des financements plus sûrs et une pratique fondée sur les connaissances, l'accent étant mis sur la nécessité d'intégrer la réduction des risques dans toutes les activités menées après une catastrophe.



25. Les États Membres ont manifesté un engagement grandissant en faveur de la réduction des risques de catastrophe et de l'élargissement de l'espace politique nécessaire au débat et à l'action dans ce domaine. Le 9 février, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies a organisé un débat thématique informel sur la réduction des risques de catastrophe dans le but de parvenir à une meilleure compréhension des moyens de réduire les risques et l'exposition aux catastrophes grâce à des politiques d'investissement et des pratiques efficaces, et à une gestion urbaine viable.

26. L'Observatoire CAH (Cadre d'action de Hyogo) constitue une précieuse source d'informations permettant de mesurer la progression de l'application des principes du Cadre d'action, d'échanger des pratiques et de cerner les questions stratégiques nouvelles à traiter aux niveaux national et international. Au total, 133 pays ont contribué au troisième cycle d'établissement de rapports 2009-2011. Cet outil fait actuellement l'objet d'un perfectionnement; il sera notamment doté d'un module permettant l'auto-évaluation au niveau local.

### **Au niveau régional**

27. Les activités régionales ont été importantes au cours de la période à l'examen<sup>5</sup>. Les parties prenantes apprécient les conseils et l'appui techniques fournis par le secrétariat de la Stratégie aux États et aux organisations régionales pour les aider à préparer des conférences ministérielles, des plate-formes régionales et d'autres réunions, débouchant sur des plans d'action et des activités de suivi.

28. Les réunions régionales ont fait ressortir le besoin de décentralisation et la nécessité de mettre en œuvre des stratégies et des programmes de réduction des risques de catastrophe à l'échelon des collectivités, grâce à des mécanismes de financement adéquats, réalistes et prévisibles, en donnant un rôle accru aux autorités et aux organisations non gouvernementales locales, y compris aux réseaux de volontaires. On a par ailleurs réaffirmé, dans les débats et les communiqués, l'engagement en faveur des dispositions du Cadre d'action de Hyogo, considérées comme les lignes directrices d'action en matière de réduction des risques de catastrophe.

### **Au niveau national**

29. Au niveau des États, les dispositifs nationaux de réduction des risques de catastrophe ou des mécanismes nationaux de coordination similaires peuvent appuyer la prise de décisions concernant les plans nationaux de développement et d'investissement. À la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, une réunion au niveau des dispositifs nationaux a permis d'examiner les solutions et les meilleures pratiques susceptibles de rendre leur action plus efficace. Le secrétariat de la Stratégie apportera son concours à des examens complémentaires des pratiques actuelles et favorisera le renforcement des capacités multipartites en matière de réduction des risques de catastrophe.

30. Les coordonnateurs résidents des Nations Unies s'investissent de plus en plus dans les activités relatives à la réduction des risques de catastrophe dans les pays à

<sup>5</sup> Secrétariat de la Stratégie, *Aligning Regional and Global Disaster Risk Reduction Agendas: Summary of key regional political commitments and disaster risk reduction priorities* (mai 2011).

haut risque, les besoins et les exigences y devenant de plus en plus manifestes. De concert avec des partenaires, le secrétariat de la Stratégie a œuvré en faveur de l'intégration d'objectifs de réduction des risques et d'adaptation aux changements climatiques dans 30 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

31. La mobilisation de groupes spécifiques d'acteurs et d'« agents du changement » a abouti à donner à la réduction des risques une dimension politique sensiblement plus importante. S'associant au secrétariat de la Stratégie, des maires, des gouverneurs et des parlementaires ont plaidé auprès de leurs pairs pour un accroissement des engagements et des actions en faveur d'un renforcement de la résilience. Le prix Sasakawa 2011 des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a privilégié les villes résilientes et les réalisations locales en matière de résilience : North Vancouver (Canada), Santa Fe (Argentine) et San Francisco (Philippines) se le sont partagé, tandis que Bhubaneswar (Inde), le Centre pour la coordination et la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (Amérique centrale) et l'Autorité pour la reconstruction et la remise en état après le séisme (Pakistan) ont reçu des distinctions honorifiques.

32. Tout récemment, le secrétariat de la Stratégie a créé le Groupe consultatif du secteur privé de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Celui-ci joue un rôle de catalyseur, regroupant toute une série d'entités du secteur privé au sein d'un partenariat mondial destiné à renforcer la résilience par le biais d'activités spécifiques, telles que l'appui aux évaluations nationales et locales des risques, la promotion de la viabilité sociale et environnementale dans le financement du risque, l'aide à la diffusion des données, et l'exploitation des compétences et de l'expérience sectorielles du secteur privé, notamment dans la construction d'infrastructures résilientes ou dans l'occupation viable des sols et le développement durable des régions à haut risque, telles que les villes et les zones côtières.

33. La collaboration avec les parlementaires, l'Union interparlementaire et les assemblées nationales a abouti à un engagement politique plus large en faveur de l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux mondial, régional et national. En outre, le secrétariat de la Stratégie a prôné une démarche soucieuse de la problématique hommes-femmes en encourageant à la fois les partenaires individuels et les partenaires institutionnels à prendre les choses en main dans ce domaine.

34. Sous l'autorité de mon Représentant spécial pour la réduction des risques de catastrophe, le secrétariat de la Stratégie a continué de jouer un rôle moteur dans la coordination et la synergie nécessaires entre les mécanismes susmentionnés aux niveaux mondial, régional et national, pour exploiter la vision des acteurs de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, produire et partager les connaissances, favoriser la création de nouveaux partenariats et plaider pour le renforcement de la résilience des collectivités locales. La singularité de son mandat intersectoriel a permis au secrétariat de rassembler des partenaires représentant les secteurs du développement, de l'environnement et des secours pour planifier avec eux les prochaines étapes de la mise en œuvre du Cadre de Hyogo.

35. L'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo et le document *Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2011* ont mis en exergue la nécessité de renforcer les mécanismes de gouvernance à tous les niveaux pour s'assurer que la réduction des risques est effective, notamment à l'intérieur du système des Nations

Unies. Il ressort en particulier de l'examen que le système doit renforcer sa cohérence politique et opérationnelle pour apporter un meilleur appui aux pays par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. J'ai demandé à mon Représentant spécial de présenter au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination les conclusions de l'examen et de proposer un plan d'action pour l'avenir. Le Comité de haut niveau sur les programmes étudiera plus avant la question en vue de définir le plan d'action idoine pour l'ensemble du système des Nations Unies. Le renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies continuera d'être une priorité du secrétariat de la Stratégie.

36. À maintes reprises, les partenaires et les États ont réaffirmé le rôle déterminant du secrétariat de la Stratégie dans le renforcement des activités menées par les organismes des Nations Unies pour réduire les risques de catastrophe. S'appuyant sur les appréciations portées dans l'examen, dans le rapport d'audit du 28 juillet 2010 du Bureau des services de contrôle interne sur la gouvernance du secrétariat de la Stratégie, ainsi que dans la résolution 65/157 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a approuvé ma proposition de proroger le poste de représentant spécial pour la réduction des risques de catastrophe pour une nouvelle période de quatre ans, jusqu'à la fin de 2015, afin d'assurer le suivi de l'examen à mi-parcours et la poursuite de la mise en œuvre du Cadre de Hyogo, et de faciliter l'élaboration du cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015. Je vais également me pencher sur d'autres mesures propres à permettre au secrétariat de la Stratégie d'exécuter son mandat d'une manière efficiente et efficace.

## **B. Pour des villes, des écoles et des hôpitaux plus sûrs**

37. La moitié de l'humanité vit aujourd'hui dans des villes. D'ici à 2050, le taux d'urbanisation atteindra 70 % et le risque lié à l'urbanisation va continuer d'aller croissant. Le secrétariat de la Stratégie s'est efforcé de donner une plus grande visibilité aux activités menées par les autorités locales en matière de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience en mettant en première ligne les maires et les conseils municipaux, dans le cadre de la campagne mondiale de promotion de la réduction de ces risques, « Pour des villes résilientes : Ma ville se prépare ». Lancée en 2010, cette campagne vise à donner une impulsion aux efforts déployés pour mettre en place et appliquer des stratégies locales en matière de résilience. En moins d'un an, à la fin juin 2011, plus de 750 villes et collectivités locales s'étaient engagées dans la campagne, qui a attiré de nombreux sympathisants enthousiastes provenant des divers réseaux mondiaux et nationaux de villes, d'organismes des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé. La campagne a donné lieu à un nombre croissant d'actions de collaboration ville-à-ville et d'initiatives similaires en matière de réduction des risques de catastrophe.

38. Plusieurs déclarations internationales, telles que la Déclaration de Bonn du Conseil des maires sur les changements climatiques et les recommandations du troisième Congrès mondial des cités et gouvernements locaux unis qui s'est tenu à Mexico, ont invité les villes membres et les partenaires à se joindre à la campagne et à soutenir activement sa mise en œuvre ainsi qu'à en assurer le suivi.

39. Le secrétariat de la Stratégie a lancé l'initiative « Un million d'écoles et d'hôpitaux à l'abri des catastrophes »<sup>6</sup> en collaboration avec des partenaires de la région de l'Asie et des partenaires mondiaux de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Fin juin, l'initiative avait été lancée dans toutes les régions et des engagements à assurer la sécurité de plus de 138 000 écoles et hôpitaux avaient été enregistrés. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a fait état de progrès dans la mise en œuvre des initiatives en faveur de la sécurité des hôpitaux dans plus de 42 pays du monde entier. Plus de 630 établissements de soins ont fait l'objet d'évaluations de leur degré de sécurité et de leur capacité à fonctionner dans des situations d'urgence, et des mesures ont été mises en œuvre pour réduire la vulnérabilité et accroître le degré de préparation aux catastrophes dans des pays comme l'Indonésie, le Népal, Oman, les Philippines et la République de Moldova.

40. La plate-forme thématique sur les connaissances et l'éducation du secrétariat de la Stratégie a élaboré, avec l'aide d'un groupe restreint de partenaires<sup>7</sup>, une étude mondiale initiale sur la sécurité des écoles, qui a été examinée lors d'une manifestation programmée dans le cadre de la Plate-forme mondiale. Cette manifestation, qui a réuni des ministres de l'éducation et des représentants des organismes nationaux de gestion des catastrophes, a débouché sur des recommandations destinées à faire de la réduction des risques de catastrophe une priorité dans les programmes scolaires et un droit permettant à tous les enfants d'atteindre les objectifs mondiaux fixés en matière d'éducation. Les représentants ont appelé les donateurs à investir de façon plus systématique et continue dans la sécurité des écoles. Dès lors, des pays vulnérables servant de pays pilotes ont annoncé une série d'évaluations relatives à la sécurité des écoles.

### **C. Accroître l'investissement en faveur de la prévention des risques**

41. Selon l'Observatoire CAH, la plupart des pays ont enregistré relativement peu de progrès s'agissant d'accroître, dans des proportions mesurables, les ressources allouées aux moyens de gestion des risques dans des secteurs particuliers ou à l'intention des autorités locales. La raison en est en partie imputable à la complexité de l'enregistrement des dépenses relatives à la prévention des risques, les systèmes de présentation des données financières ne permettant pas de les quantifier aisément et les investissements étant réalisés au moyen de divers instruments comprenant la budgétisation sectorielle, les fonds consacrés respectivement à la protection de l'environnement, à la solidarité sociale et au développement, les fonds d'indemnisation, la société civile et, dans certains pays, le secteur privé.

42. À sa deuxième session, en 2009, le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe a proposé des objectifs relatifs aux investissements en faveur de la réduction des risques, à savoir 1 % des budgets nationaux consacrés au

<sup>6</sup> [www.safe-schools-hospitals.net](http://www.safe-schools-hospitals.net).

<sup>7</sup> UNESCO, UNICEF, Banque mondiale, Plan International, Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, World Vision, Coalition pour la sécurité mondiale des écoles, Prévention 2000, secrétariat de la Stratégie et autres organismes.

développement, 10 % du financement de l'aide humanitaire<sup>8</sup> et 10 % des fonds de reconstruction et de relèvement. Des progrès mesurables ont été enregistrés, comme en témoigne la proportion croissante de l'investissement au titre de l'aide humanitaire consacrée à la prévention des risques et à la préparation aux catastrophes, selon les données consignées dans les statistiques officielles de l'OCDE (4,2 % en 2009). Il s'agit seulement d'un chiffre indicatif car, compte tenu de l'augmentation des dépenses consacrées à l'aide publique au développement – elles se sont élevées à plus de 132 milliards de dollars en 2009<sup>9</sup> – et de l'importance croissante accordée à la résilience par les spécialistes du développement, on estime que le chiffre réel est bien supérieur. Mais, en l'absence d'une budgétisation plus généralisée et plus précise des dépenses au titre de la réduction des risques, un investissement sensiblement plus important est nécessaire pour obtenir une image plus exacte de la situation.

43. Les pays et les collectivités, riches ou pauvres, ne peuvent se permettre de continuer à recourir à des mesures coûteuses après coup dans le cas de catastrophes le plus souvent évitables. C'est pourquoi les spéciales du développement ont pris conscience de la nécessité de concentrer les efforts sur la résilience. La prévention des risques et les stratégies relatives à la résilience sont de plus en plus souvent mentionnées dans la concertation sur l'efficacité de l'aide. Les pays et la communauté internationale envisagent de plus en plus l'avenir et les risques auxquels font face les collectivités et les pays au moment de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de développement. D'importantes politiques ont été élaborées en vue de promouvoir activement la réduction des risques dans la programmation du développement durable. De bons exemples en sont offerts par l'initiative de l'Australie concernant les programmes de l'Agence australienne pour le développement durable, intitulée « Integration in practice – Integrating disaster risk reduction, climate change and environmental considerations in AusAID programmes »; le plan de mise en œuvre de la Commission européenne pour la « Stratégie de l'Union européenne pour le soutien à la réduction des risques de catastrophe dans les pays en développement, 2011-2014 »; et l'engagement du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en faveur d'un renforcement de la résilience dans tous les programmes de pays du Ministère britannique du développement international.

44. Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui se tiendra à Busan (République de Corée) en novembre 2011, sera une occasion pour les ministres du développement, ainsi que pour les responsables des institutions multilatérales et bilatérales de développement, de s'engager publiquement et de manière mesurable à promouvoir l'élimination de la pauvreté par des mesures durables et économiques, ainsi que la paix et la sécurité, en plaçant la résilience et la réduction des risques au cœur des stratégies d'investissement nationales et internationales.

45. Le partenariat ONU-Banque mondiale continue de considérer la réduction des risques de catastrophe comme une priorité du développement intégré dans le cadre du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement. Au

<sup>8</sup> Un objectif que certains donateurs, dont l'Australie, le Service d'aide humanitaire et de protection civile (ECHO) de la Commission européenne, l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique, affirment avoir atteint ou dépassé.

<sup>9</sup> D'après le Comité d'aide au développement de l'OCDE, 2010.

cours de la période 2007-2011, les donateurs du Dispositif ont promis un montant cumulé de plus de 304 millions de dollars pour financer les activités de réduction des risques.

#### **Financement du secrétariat de la Stratégie**

46. L'Assemblée générale s'étant prononcée, au cours de ses délibérations, pour un financement du secrétariat de la Stratégie qui soit prévisible à plus long terme et plus stable, alors qu'il repose actuellement sur les seules ressources extrabudgétaires, et compte tenu du rapport d'audit du Bureau des services de contrôle interne concernant le secrétariat, j'ai demandé, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [voir A/66/6 (Sect. 27)], la création d'un poste D-1 de chef du service chargé des programmes régionaux et de l'élaboration des politiques. Le titulaire de ce poste dirigera les activités régionales du secrétariat de la Stratégie, qui sont essentielles à l'exécution du mandat que l'Assemblée générale a confié au secrétariat, à savoir assurer notamment la coordination des activités relatives à la prévention des catastrophes au sein du système des Nations Unies et la synergie entre ces activités telles qu'elles sont menées par les organismes des Nations Unies et les organisations régionales, et les activités dans les domaines socioéconomique et humanitaire.

### **IV. Conclusions et recommandations**

47. Les consultations avec les États et les partenaires dans le cadre des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux ont abouti à la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, au cours de laquelle ont été recensés les domaines essentiels<sup>10</sup> et les possibilités d'action commune en matière de gestion des risques de catastrophe et de renforcement de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo au cours des cinq prochaines années.

48. La réduction des risques de catastrophe contribue aux mesures de protection sociale en faveur des personnes les plus vulnérables, à la croissance économique et à la gestion des écosystèmes. Il faut donc l'intégrer davantage au développement durable et à la gestion des risques liés aux changements climatiques. La réduction des risques de catastrophe et le développement durable sont intrinsèquement liés. En prélude au Sommet mondial sur le développement durable, « Rio +20 », l'engagement politique et financier en faveur de la réduction des risques de catastrophe doit devenir une composante fondamentale de la vision que nous avons du développement durable.

49. L'engagement politique en faveur de la prévention des catastrophes est manifeste. Il est maintenant crucial de le traduire en actes concrets. Au niveau national, les investissements et la planification relatifs au développement appellent de sages décisions pouvant s'appuyer sur la création de mécanismes essentiels dans les domaines de la cartographie intégrée des zones à risque, de l'établissement de statistiques des sinistres, de l'intégration des connaissances sectorielles permettant de mieux cerner les causes des catastrophes et les mesures à prendre pour en

---

<sup>10</sup> Voir le résumé des travaux de la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe établi par le Président (Genève, 8-13 mai 2011).

atténuer les conséquences, ainsi que de la définition d'objectifs en matière de réduction des risques.

50. Les mécanismes nationaux multipartites peuvent jouer un rôle fondamental dans la prise de décisions en connaissance de cause et dans l'élaboration de stratégies de communication intégrées propres à informer le public, permettant ainsi d'aider les personnes dans leurs choix. Au cours des 10 dernières années, les différents modèles de plate-formes nationales mis sur pied ont donné des résultats mitigés. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes va lancer, conjointement avec les mécanismes nationaux, un dispositif destiné à recueillir les expériences nationales et faire en sorte qu'un modèle viable de réduction des risques de catastrophe puisse être créé afin de favoriser une gestion optimale des risques.

51. Il va falloir faire plus pour clarifier la relation étroite entre les mesures relatives à la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. Le renforcement des synergies entre la prévention et les initiatives en matière de réduction des risques liés aux changements climatiques est une étape incontournable sur la voie de la réduction de la vulnérabilité. Il convient de prêter une attention particulière à des mesures ciblées visant la réduction des risques de catastrophe et à leur application dans le cadre de stratégies de gestion des risques liés au climat.

52. Des enseignements peuvent être tirés des catastrophes qui ont eu lieu pendant la période à l'examen, notamment :

- La sensibilisation, la formation et les exercices contribuent à renforcer la résilience. Pourtant, peu d'efforts sont faits pour développer la sensibilisation du public et l'accès à l'information relative à la gestion des risques. En outre, l'idée que les gens se font du risque change avec le temps; elle doit donc être constamment réévaluée pour s'assurer que le public sera hautement réceptif aux alertes rapides et à l'information sur les risques, et que les responsables appelés à prendre des décisions feront les bons choix. La formation du public et son accès à l'information sont indispensables pour établir la confiance dans les mécanismes de gestion des risques, ce qui est fondamental en temps de crise;
- Les systèmes nationaux de gestion des risques doivent impliquer tous les ministères et s'intégrer tant aux structures du pays qu'aux systèmes internationaux. En effet, les lacunes dans la coordination des institutions et dans les connaissances posent de sérieuses difficultés en matière de gestion des risques, dans la mesure où les cadres qui en sont chargés et les responsables ne sont pas correctement informés de la nature et des incidences de la crise qu'ils ont à gérer;
- L'information relative à la sûreté et à la sécurité doit être recoupée et regroupée, et être conjuguée avec des mécanismes d'alerte rapide multirisque dans tous les systèmes et les groupes d'acteurs;
- Les collectivités locales et les chefs d'administration municipale sont les premiers intervenants institutionnels. Ils sont aussi chargés des services et du développement urbain qui ont une incidence sur la résilience et les risques. La décentralisation des responsabilités assortie des capacités et des ressources nécessaires ainsi que d'une action multipartite sur le terrain est essentielle pour donner aux autorités locales les moyens d'agir.

53. À la lumière des conclusions de l'examen à mi-parcours, du *Bilan mondial 2011*, des rapports de l'Observatoire CAH et des travaux de la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, je propose les recommandations suivantes :

a) Tout cadre de développement durable doit à l'avenir prescrire clairement la prise en compte de la gestion des risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques. De même, la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité fait partie intégrante d'une gestion efficace des risques de catastrophe;

b) Il convient de mettre en place et de développer des registres de statistiques des sinistres et des systèmes de cartographie des zones à risque et de suivi des flux d'aide pour appuyer efficacement la planification du développement et les choix d'investissement à l'avenir;

c) On ne peut véritablement réduire les risques sans la participation pleine et entière des autorités locales et des communautés, qui doivent disposer des pouvoirs et des moyens humains et financiers nécessaires et être associées à la définition des politiques nationales de gestion des risques;

d) La pratique et les modèles opérationnels de mécanismes nationaux de réduction des risques de catastrophe, tels que les dispositifs multipartites nationaux, peuvent être mieux utilisés aux fins de la sensibilisation, de la connaissance et de la coopération; j'encourage donc à continuer de les renforcer et à en créer là où ils font encore défaut;

e) Les États Membres et les organisations doivent augmenter leurs investissements financiers, humains et technologiques en faveur de la réduction des risques de catastrophe, notamment en mettant en place des partenariats entre secteur privé et secteur public.

f) J'invite les donateurs et les pays développés à s'engager plus nettement à soutenir la résilience aux niveaux local et communautaire dans leurs programmes, en apportant des solutions ingénieuses et des innovations et en resserrant la collaboration, dans le cadre de leurs engagements relatifs à l'efficacité de l'aide.



## Annexe

### Informations précises sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo

1. On trouvera dans la section qui suit un aperçu des avancées dont les gouvernements<sup>a</sup>, les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et les autres partenaires de la Stratégie ont fait part au secrétariat, dans les cinq domaines prioritaires du Cadre d'action de Hyogo.

#### A. Mesures au niveau national

##### Priorité 1

##### **Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale**

2. Les progrès dans ce domaine ont été systématiques dans le monde entier. Plus de 42 pays ont rapporté des avancées sensibles dans ce domaine prioritaire et 48 en particulier ont signalé des progrès considérables dans l'élaboration de politiques nationales et de cadres juridiques. Plusieurs ont néanmoins souligné que ces progrès ne se traduisaient pas forcément par une gestion efficace des risques liés aux catastrophes, notamment au niveau local.

3. Les programmes nationaux sont passés de 61 à 81. Parmi les pays qui en ont établi au cours de la période examinée se trouvent l'Algérie, l'Arménie, le Canada, la Gambie, le Kirghizistan, le Panama, le Paraguay, la Sierra Leone et la Turquie<sup>b</sup>. Les Pays-Bas, la Norvège et la Serbie doivent lancer leurs programmes nationaux dans les mois à venir. Les mécanismes institutionnels de réduction des risques liés aux catastrophes ont évolué dans bon nombre de pays, passant de structures traditionnelles de protection civile relevant d'un seul organisme à des systèmes et programmes multisectoriels. Cependant, des difficultés subsistent pour ce qui est de trouver des mécanismes institutionnels propres à faciliter l'intégration de la réduction des risques liés aux catastrophes à la gestion du développement et de l'investissement public.

4. Plusieurs pays ont renforcé leurs mécanismes institutionnels et législatifs : le Myanmar, le Népal et le Botswana ont confié la gestion des risques liés aux catastrophes à des organismes centraux relevant du cabinet du président et du vice-président, tandis que la République-Unie de Tanzanie a délégué cette responsabilité à son ministère de la planification économique et financière. Les Gouvernements chilien, dominicain et uruguayen ont confié à des experts interorganisations impartiaux, en coordination avec le secrétariat de la Stratégie, l'examen des capacités institutionnelles nationales et de l'état d'avancement de tous les domaines prioritaires du Cadre d'action de Hyogo, ce qui a permis la mise en place de nouveaux arrangements législatifs au Chili et en Uruguay.

<sup>a</sup> Par l'intermédiaire du HFA Monitor et du rapport intitulé *Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2011*.

<sup>b</sup> Voir le lien suivant pour la liste complète des programmes nationaux : <http://preventionweb.net/english/hyogo/national/list>.

**Priorité 2****Recenser, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide**

5. Les progrès en matière d'évaluation exhaustive des risques restent incertains, notamment au niveau local. Plus de 20 pays ont entrepris des évaluations multirisques des risques, susceptibles d'éclairer les décisions à prendre en matière de planification et de développement, mais de nombreux pays éprouvent les plus grandes difficultés à les intégrer au développement, aux niveaux national et local. Malheureusement, ceux qui ont signalé des progrès notables dans ce domaine ont également souligné l'absence de normes nationales pour évaluer tant les pertes que les risques liés aux catastrophes. Seuls quelques-uns d'entre eux ont procédé à des évaluations des risques auxquels sont exposés les écoles et les centres de soins de santé.

6. La Commission européenne a adopté des directives pour cartographier et évaluer les dangers, en se fondant sur une approche multirisques. Le Canada est en train d'élaborer un cadre national d'évaluation de tous les périls. La Barbade consacre d'importantes ressources à une évaluation détaillée des principaux dangers pesant sur les zones côtières. Plusieurs autres pays se sont efforcés d'intégrer les évaluations des risques dans des secteurs aussi divers que la santé, l'éducation, l'agriculture, les transports et la gestion de l'eau.

7. Les pays qui ont signalé des progrès sur le plan du renforcement des moyens d'alerte rapide comprennent Bahreïn, le Burkina Faso, le Lesotho, le Népal, la République de Moldova, la Sierra Leone, le Togo et le Yémen. Le Gouvernement pakistanais a élaboré un plan visant à améliorer les capacités intégrées de prévisibilité des inondations et à établir des cartes de risques. Les services haïtiens d'alerte aux risques côtiers ont été renforcés grâce à l'assistance technique, au renforcement des capacités et à la formation, avec l'appui de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'Australie et Madagascar communiquent les alertes au moyen de téléphones mobiles. La Finlande met au point des réseaux de radios numériques qui touchent 80 % de la population, grâce à des sirènes installées à l'extérieur.

**Priorité 3****Utiliser les connaissances, l'innovation et l'éducation pour mettre en place à tous les niveaux une culture de sécurité et d'adaptabilité**

8. Les progrès enregistrés dans ce domaine prioritaire continuent d'être lents. Les efforts pour définir et élaborer de nouveaux outils et méthodes d'évaluation multirisques ainsi que les analyses coûts-avantages laissent tout particulièrement à désirer. Seuls 19 pays qualifient de substantielles les mesures qu'ils ont prises pour intégrer la réduction des risques dans les programmes scolaires et les formations structurées appropriées. La majorité des pays ont signalé d'importantes lacunes dans l'élaboration de stratégies de sensibilisation des populations vulnérables, vivant en milieu tant urbain que rural. La Chine, exception notable, a annoncé des progrès généralisés sur le plan de la disponibilité des informations sur les risques, de l'élaboration de stratégies de sensibilisation de l'ensemble des habitants du pays et de l'intégration de la réduction des risques dans les programmes scolaires.

9. Certains pays d'Afrique, notamment l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, élaborent une base centrale de données sur la gestion des risques liés aux catastrophes. Le Gouvernement pakistanais a procédé à une évaluation des dégâts et de la formation des enseignants et offert des possibilités d'apprentissage aux enfants et aux femmes illettrées touchés par les inondations. En Haïti, plus de 3 000 enseignants d'écoles secondaires ont été formés à une assistance psychosociale axée sur l'apprenant et à la réduction des risques de catastrophe. La Namibie a fait des progrès s'agissant d'introduire des normes et des outils en vue de la réduction des risques de catastrophe. Au Myanmar, le Ministère de l'éducation a entrepris de réduire la vulnérabilité grâce à un programme de relèvement dans le domaine de l'éducation, qui cible les enseignantes en particulier.

#### **Priorité 4**

##### **Réduire les facteurs de risque sous-jacents**

10. Les progrès dans ce domaine sont plus faibles qu'ailleurs. Bien que les pays aient signalé avoir pris davantage conscience du besoin d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la planification et l'investissement, seuls 22 d'entre eux ont jugé substantiels les progrès qu'ils avaient réalisés sur le plan de l'examen des facteurs de risque sous-jacents. Ils ont indiqué qu'ils éprouvaient du mal à gérer les risques inclus dans les divers secteurs de développement, ce qui explique que les pertes et dommages économiques continuent d'augmenter. Seuls 32 pays ont investi dans la rénovation d'infrastructures publiques essentielles telles que les écoles et les hôpitaux. La Croatie indique avoir subi des pressions de la part du secteur du bâtiment pour appliquer des normes inférieures en vue de réduire les coûts globaux, même dans les zones à risque.

11. Plusieurs pays d'Afrique créent des mécanismes pour protéger l'environnement et assurer un développement durable et bon nombre ont déployé des efforts considérables pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leurs plans nationaux en vue de l'adaptation aux changements climatiques. En Ouganda, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont appuyé une initiative destinée à fournir un dispositif de sécurité productif pour les ménages pastoraux et agropastoraux vivant dans l'insécurité alimentaire et qui sont touchés par les sécheresses chroniques.

12. L'Équateur a appliqué toute une série d'instruments de politique sociale dans le cadre de sa stratégie de réduction des risques de catastrophe. Les nouvelles politiques de développement social du Malawi ont été conçues et mises en œuvre pour réduire la vulnérabilité des populations à risque. Au Bangladesh, le PAM a apporté un appui aux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux en vue d'aider 30 000 ménages souffrant d'insécurité alimentaire à élever leurs habitations au-dessus du niveau de la cote d'alerte.

#### **Priorité 5**

##### **Renforcer la préparation en prévision des catastrophes en vue d'une réponse efficace à tous les niveaux**

13. Ce domaine bénéficie depuis des décennies d'une attention prioritaire de la part des gouvernements. Il englobe la préparation en prévision des catastrophes et la mise en place de plans d'intervention à tous les niveaux administratifs, de réserves

financières, de mécanismes pour imprévus et de procédures bien établies pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence. Quarante-six pays ont signalé de grands progrès s'agissant de l'élaboration de politiques et du renforcement des capacités techniques et institutionnelles. Il est clair qu'une gestion efficace des catastrophes a contribué à la baisse générale de la mortalité due aux catastrophes liées aux phénomènes climatiques.

14. Diverses activités visant à renforcer les capacités nationales de préparation préalable ont été menées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat dans un certain nombre de pays, dont l'Albanie, la Colombie, la Croatie, le Ghana, Haïti, le Kirghizstan, les Maldives, le Monténégro, la Namibie, la République dominicaine, Oman et la Turquie.

15. Le Gouvernement éthiopien, appuyé par la Banque mondiale et le PAM, a mis en place, grâce à son cadre de gestion des risques météorologiques, un système intégré de gestion des risques pour appuyer le dispositif national de sécurité productif, qui entraîne la mise en place d'un fonds commun d'urgence de 160 millions de dollars pour aider chaque année 8 millions de ménages vivant dans l'insécurité alimentaire.

16. En Haïti, le PAM a aidé le Gouvernement à se préparer aux catastrophes au moyen de plans de secours avec des partenaires et à prévoir du matériel de survie à utiliser en cas de catastrophe. Ces mesures ont permis au Gouvernement, au Programme et à ses partenaires de réagir rapidement face au cyclone tropical Tomas et à l'épidémie de choléra.

17. En Afrique de l'Ouest, les organismes humanitaires ont constitué un partenariat stratégique pour la planification préalable. Des activités de renforcement des capacités sont menées dans le pays, avec l'appui des partenaires régionaux et mondiaux. Au Ghana, la préparation aux situations d'urgence et l'évaluation des moyens d'intervention ont permis d'établir un plan d'urgence pour 2011-2012.

## **B. Mesures au niveau régional**

18. Des structures multipartites régionales et sous-régionales en vue de la réduction des risques de catastrophe sont progressivement organisées et offrent une occasion sans précédent pour les parties prenantes sur le plan régional de faire part de leurs expériences, de surveiller les progrès et de prendre des mesures collectives en vue de renforcer l'application du Cadre d'action de Hyogo. Les bureaux régionaux du secrétariat de la Stratégie appuient ces structures, en partenariat avec les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres partenaires.

### **Afrique**

19. Les États membres de l'Union africaine continuent de manifester un engagement constant en faveur de la réduction des risques de catastrophe grâce à l'adoption par le Conseil exécutif de l'Union africaine, au Sommet de janvier 2011, d'une décision concernant le rapport de la deuxième Conférence ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophe. Le Conseil exécutif a adopté les recommandations figurant dans le rapport, y compris les domaines stratégiques d'action, les principales activités, les résultats escomptés et les indicateurs du Programme d'action élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine

de prévention des catastrophes(2006-2015) aux niveaux continental, sous-régional et national.

20. Les communautés économiques régionales ont été dotées de moyens d'action en vue de fournir, sur le plan de la coordination, des directives efficaces à leurs États membres afin qu'ils harmonisent leurs stratégies et programmes sous-régionaux avec le Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes et en facilitent l'application dans leurs sous-régions. Les programmes de travail de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe intègrent à présent prioritairement la réduction des risques de catastrophe en vue d'appuyer l'application du Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes.

21. L'Autorité intergouvernementale pour le développement et les pays partenaires s'emploient à renforcer les capacités et les institutions de réduction des risques de catastrophe; à renforcer les capacités des organismes nationaux et sous-régionaux en matière de gestion des risques liés aux catastrophes; et à accroître les compétences techniques et les capacités institutionnelles de réduction des risques de catastrophe, ainsi que de surveillance et de prévision du climat, avec l'appui financier et technique du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement.

### **Région des États arabes**

22. Les pays arabes reconnaissent que la dégradation en cours de l'environnement, les changements climatiques, l'urbanisation rapide et anarchique, les graves pénuries d'eau et les tendances en matière d'évolution démographique et de migration ont des incidences sur la réalisation des objectifs de développement durable pour la région. Les risques secondaires associés aux déplacements de population, les épisodes épidémiques, les pandémies de grippe, l'insécurité alimentaire, les conflits et les troubles civils entraînent toutes sortes de difficultés pour la région, à une échelle inédite.

23. Vu la nécessité de réduire les risques associés aux tendances observées en matière de catastrophes dans la région, le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement a adopté en décembre 2010 la Stratégie arabe de réduction des risques de catastrophe 2020, adoptée par la suite par les chefs d'État au deuxième sommet arabe sur le développement socioéconomique, qui s'est tenu en janvier 2011.

24. À l'échelon national, les pays ont commencé à renforcer et organiser les systèmes informatiques consacrés aux catastrophes en établissant des bases de données sur les pertes qu'elles occasionnent, en vue de fournir des informations nationales et locales en matière de vulnérabilité à l'intention des décideurs. La Jordanie, la République arabe syrienne et le Yémen ont élaboré des bases nationales de données sur les catastrophes nationales, tandis que Djibouti, l'Égypte, le Liban et le Maroc sont en passe de le faire.

### **Asie et Pacifique**

25. Dans la Déclaration d'Incheon de 2010 et la feuille de route régionale d'Incheon, adoptées à la quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques est définie comme domaine d'intervention prioritaire dans la région jusqu'en 2015. Le plan d'action adopté fournit des directives détaillées en vue de l'application des décisions ministérielles et de la feuille de route régionale aux échelons national et local. Plusieurs organisations de la société civile et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont exprimé leur volonté de contribuer à mettre ces activités en œuvre, à l'appui de leurs gouvernements respectifs.

26. Les participants au Programme de 2010 pour la gestion des risques associés aux catastrophes dans le Pacifique se sont réunis sur le thème général du renforcement de la mise en œuvre du cadre d'action pour la gestion et la réduction des risques de catastrophe dans le Pacifique au moyen d'une approche multipartite. Le programme vise à renforcer l'intégration de la gestion des risques liés aux catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national et régional grâce à une meilleure coordination et à l'élaboration de modalités de financement intégrées; à accroître les investissements dans la gestion des risques liés aux catastrophes dans les pays insulaires du Pacifique et à faire coïncider les investissements avec les priorités nationales existantes; à encourager l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques nationales, les budgets nationaux et tous les plans sectoriels nationaux quand c'est faisable; et à partager les données et le savoir-faire en matière de gestion des risques liés aux catastrophes grâce à la participation des collectivités, des femmes, des jeunes, des politiques, des parlementaires, ainsi que de la société civile et des experts du secteur.

### **Amériques**

27. La deuxième session du Programme régional pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques, tenue du 15 au 17 mars 2011 à Nuevo Vallarta, État de Nayarit (Mexique), a donné lieu au Communiqué de Nayarit, qui reflète les préoccupations et avance des propositions en vue d'un programme de développement régional qui englobe explicitement et effectivement la réduction des risques de catastrophe et envisage des moyens d'adaptation aux changements climatiques.

28. Le rôle joué par les mécanismes sous-régionaux, notamment le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPRENAC), le Comité andin d'assistance et de prévention des catastrophes, la Réunion spécialisée sur la réduction des risques de catastrophes socationnelles, la défense civile, la protection civile et l'assistance humanitaire du MERCOSUR et l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, a servi de catalyseur pour encourager l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques nationales. Un exemple remarquable a été l'adoption de la politique centraméricaine de gestion intégrale des risques, encouragée par le Centre, qui a fait de la réduction des risques de catastrophe un moyen d'action contraignant pour les pays membres. L'expérience du Centre a bénéficié d'une mention au cours

de la cérémonie de remise du prix Sasakawa des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en 2011.

### **Europe**

29. Plusieurs réunions de haut niveau ont permis d'accroître l'engagement politique en faveur de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional et sous-régional et d'en faire une priorité de base dans le mandat des principales institutions européennes telles que le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Conseil de coopération régionale pour l'Europe du Sud-Est. Ces processus politiques ont été complétés et appuyés par un échange d'informations, de connaissances et de données d'expérience techniques entre les intermédiaires désignés du Cadre d'action de Hyogo, les programmes nationaux et les partenaires, par le biais du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe.

30. En septembre 2010, à la douzième session interministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Saint-Petersbourg, un plan à moyen terme pour 2011-2015 a été adopté pour améliorer la prévention et la planification préalable, promouvoir la bonne gouvernance des risques, utiliser le savoir comme moyen de réduire la vulnérabilité et accroître la réparation aux situations d'urgence. À la session, le Conseil a évoqué les conséquences des changements climatiques sur la fréquence et l'intensité des catastrophes, ainsi que les mesures visant à renforcer l'adaptation et la résilience des sociétés.

31. Le Parlement européen a adopté en 2009 une résolution relative à la Communication de la Commission intitulée « Une approche communautaire de la prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine », dans laquelle il se félicite de l'engagement pris par la Commission de faire en sorte que les questions liées à la prévention des catastrophes soient prises en compte plus systématiquement dans les politiques et programmes de l'Union européenne. Le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe organisera sa deuxième réunion annuelle à Skopje en octobre 2011.

## **C. Mesures au niveau international**

### **Priorité 1**

#### **S'assurer que la réduction des risques de catastrophe est une priorité aux niveaux national et local**

32. En partenariat avec les parlements aux niveaux national, régional et mondial, la réduction des risques de catastrophe a été inscrite à l'ordre du jour de plusieurs assemblées parlementaires régionales et mondiales. La pochette d'information intitulée Réduction des risques de catastrophes : un instrument pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement élaborée par l'Union interparlementaire et le secrétariat de la Stratégie a été distribuée à des parlementaires de 124 pays.

33. La période 2010-2011 a démontré que le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement a pu apporter un concours inestimable dans ce domaine prioritaire dans 13 des 31 pays prioritaires. Pour renforcer les capacités institutionnelles et la recherche du consensus en vue de la réduction des risques de

catastrophe, le Dispositif mondial a appuyé 123 projets actifs d'une valeur supérieure à 54 millions de dollars, dans plus de 50 pays, ainsi que des engagements régionaux et mondiaux. La publication conjointe de la Banque mondiale et de l'ONU intitulée *Natural Hazards, UnNatural Disasters: the Economics of Effective Prevention* avance des raisons économiques d'investir dans la prévention des catastrophes comme moyen d'appuyer la sensibilisation politique. Le rapport souligne l'importance de l'échange de données relatives aux risques en vue de la prise de décisions éclairées.

## **Priorité 2**

### **Recenser, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide**

34. Le Programme mondial de détection des risques aide plus de 30 pays à obtenir des informations plus solides en matière de risques en vue de la prise de décisions éclairées grâce à des activités diverses telles que l'établissement de niveaux de référence pour les risques de catastrophe et l'intégration des données qui y sont liées dans la prise de décisions et les programmes de développement.

35. Le programme international de l'UNESCO sur la réduction des risques sismiques a encouragé des échanges de données relatives aux activités de sismologie et de génie parasismique. À cet égard, l'équipe spéciale mondiale sur les codes de construction a progressé pour ce qui est de son plan d'action. Le Consortium international sur les glissements de terrain organisera, du 3 au 9 octobre 2011, à Rome, le deuxième Forum mondial sur les glissements de terrain, sous les auspices de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

36. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a apporté un appui aux États Membres, dont l'Afghanistan, la Colombie et Maurice, pour certains aspects de l'évaluation des risques, notamment l'évaluation des capacités, en tant que fondement de l'élaboration de programmes axés sur la gestion des risques d'urgence sanitaire. Les pays de l'Asie du Sud-Est ont procédé à une évaluation comparative pour déterminer les capacités actuelles et définir les priorités en matière de renforcement des capacités.

37. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a publié le *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2010 : Les risques en milieu urbain* qui fournit une analyse approfondie de l'accroissement spectaculaire du nombre de personnes vivant dans les villes.

38. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a aidé le système de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes à entreprendre des évaluations des risques dans le monde en vue de l'établissement du rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2011 » grâce à l'élaboration et à la tenue à jour de plates-formes techniques et de données de base en ligne, en vue d'une évaluation à l'échelle mondiale des risques d'inondation, de cyclone, de glissement de terrain, de séisme, de tsunami, d'incendie, d'onde de tempête et de sécheresse. Le PNUE a également élaboré un outil novateur d'évaluation des risques, appelé Projet de mise au point d'une méthode d'évaluation des risques et des vulnérabilités, qui permet aux dirigeants de prendre des décisions éclairées à l'appui d'une croissance durable dans le domaine du développement.



39. L'amélioration et le suivi de l'évaluation des risques de catastrophe étaient la priorité de 54 projets appuyés par le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, dans lesquels près de 22 millions de dollars ont été investis. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a facilité, grâce aux centres climatiques et aux forums sur les perspectives climatiques régionaux, la mise en place de services climatiques intégrant l'analyse des évolutions des risques et la fourniture de prévisions saisonnières, voire de plus longue durée, pour appuyer la réduction des risques de catastrophe sur le plan national et la planification de l'adaptation au climat. En coopération avec les partenaires du système de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'OMM contribue à la réalisation de projets de renforcement des capacités régionales et nationales en vue de consolider l'évaluation des risques hydrométéorologiques et les dispositifs d'alerte rapide multirisques dans les Caraïbes, en Amérique centrale, en Europe du Sud-Est et en Asie du Sud. L'OMM a publié en outre un livre intitulé *Institutional Partnerships in Multi-Hazard Early Warning Systems*, fondé sur la documentation et la synthèse de sept bonnes pratiques nationales.

40. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ses partenaires ont collaboré au renforcement des données factuelles relatives aux risques de catastrophe et aux enfants. Menées dans sept pays, les études concluent que pour veiller à réduire les vulnérabilités aux risques climatiques auxquelles les enfants font face, il faut une approche axée sur ceux-ci en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation à ces risques.

### **Priorité 3**

#### **Utiliser les connaissances, l'innovation et l'éducation pour mettre en place à tous les niveaux une culture de sécurité et d'adaptabilité**

41. L'appui au renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe continue d'être un domaine où la demande est croissante. L'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe – partenariat entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU et le secrétariat de la Stratégie – a apporté un appui aux pays à haut risque sous forme d'une évaluation de leurs capacités et de formation.

42. Si des progrès ont été faits, il est de plus en plus évident qu'il faut continuer de satisfaire certains besoins, surtout sur le plan du renforcement des capacités des ministères et des organes compétents en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes, y compris celles des institutions et services publics chargés de recueillir et d'analyser les statistiques, dans le domaine de la collecte et de l'utilisation des données ventilées par sexe. La publication intitulée *Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes : politiques et directives pratiques* (2009) a été utilisée comme ouvrage référence pour la formation à l'adaptation aux changements climatiques, dont plus de 1 000 stagiaires ont profité dans 107 pays.

43. En coopération avec les principales compagnies d'assurances privées, l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement vise à mener une action mondiale pour intégrer des principes de viabilité fondés sur une gestion saine de l'environnement et des critères solides de réduction des catastrophes. L'UNESCO a encouragé la réduction des risques de catastrophe en

tant qu'élément intrinsèque de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, notamment grâce à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies et plans d'éducation nationaux.

44. Le PAM a aidé les gouvernements de plus de 25 pays à mettre en œuvre des systèmes de suivi de la sécurité alimentaire, de la nutrition, des indicateurs du marché et des dangers naturels afin de réaliser une analyse judicieuse en appui à la planification préalable, à la prévention et à l'intervention face aux catastrophes.

45. Le site Preventionweb.net reçoit sensiblement un nombre plus important de visites et croît en popularité, les contributions des partenaires au contenu ayant augmenté de 130 % et le nombre d'utilisateurs de 75 %.

#### **Priorité 4**

##### **Réduire les facteurs de risque sous-jacents**

46. Le Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophe a mis au point un cours de formation en vue de renforcer la capacité des administrations nationales et locales de promouvoir et de mettre en œuvre des initiatives de gestion de l'environnement fondées sur les écosystèmes pour réduire les risques de catastrophe.

47. Le PNUE fournit avec ses partenaires une assistance technique qui permet aux gouvernements d'utiliser des outils de gestion de l'environnement pour planifier un développement durable, avec la capacité de résister aux catastrophes, notamment dans les principales écozones à risques : régions côtières, montagnes, bassins hydrographiques et terres arides. Des pays comme Haïti, le Népal, l'Ouganda, le Pérou et le Sri Lanka ont tiré parti de ce type de programmes. ONU-Habitat a aidé Haïti, le Chili, Cuba, la Colombie et l'Équateur à réduire les risques urbains grâce à des programmes précis.

48. L'initiative du PNUD en matière de gestion des risques climatiques a permis de mener à terme les évaluations des risques climatiques dans plusieurs pays grâce aux programmes mondiaux et régionaux en cours. Les formations et les ateliers ont permis de renforcer les capacités nationales et locales dans le domaine de l'évaluation des risques climatiques, de leurs effets et des capacités en la matière.

49. Le 22 janvier 2011, à la soixante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé, une résolution (WHA64.10) a été adoptée, dans laquelle l'Assemblée a exhorté notamment les États membres à renforcer les programmes de gestion des urgences sanitaires et de l'ensemble des risques liés aux catastrophes et à mettre au point des programmes pour des hôpitaux plus sûrs. Des résolutions analogues ont été adoptées dans la région de la Méditerranée orientale et dans la région panaméricaine.

50. Le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement a appuyé la réduction des risques de catastrophe et le financement du développement durable dans le cadre de 33 projets, d'un coût total approuvé de 14,1 millions de dollars. Une étude a été lancée par exemple sous la direction générale de la Commission de l'Union africaine pour explorer la possibilité d'établir de nouvelles modalités de financement des urgences liées à la sécheresse en Afrique, l'accent étant mis sur des stratégies de gestion durable des risques mises en œuvre sous la direction des pays concernés du continent.

**Priorité 5****Renforcer la préparation en prévision des catastrophes en vue d'une réponse efficace à tous les niveaux**

51. Les responsables du Comité permanent interorganisations (CPI) ont reconnu que la planification préalable en vue d'une intervention d'urgence était fondamentale pour assurer des secours et un relèvement rapides et efficaces à la suite d'une catastrophe. Le Sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur les mesures préalables et la planification des mesures d'urgence s'emploie à renforcer la capacité nationale de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours dans cinq pays pilotes. L'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe appuie ces initiatives pour aider les pays à haut risque à renforcer leurs capacités, notamment dans le domaine de la préparation en prévision des catastrophes, avec l'appui conjugué du système international. En collaboration avec les partenaires, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a pris plusieurs initiatives, y compris l'élaboration et la révision des outils de préparation en prévision des catastrophes, la planification conjointe et la conduite d'une équipe de préparation aux incidents majeurs pour renforcer les interventions au niveau régional.

52. En exploitant les synergies des partenaires, le Programme international de relèvement a élaboré des outils de relèvement et dispense aux administrations nationales et locales une formation au renforcement des capacités pour le relèvement après une catastrophe, grâce aux notes d'orientation sur les infrastructures, les abris, la santé, la dimension psychosociale, les changements climatiques, l'adaptation à ces changements, l'environnement, l'égalité des sexes, la gouvernance, les moyens de subsistance, ainsi que l'évaluation des besoins à la suite d'une catastrophe.